

DEVIS DESCRIPTIF & ESTIMATIF
Mise en accessibilité du groupe scolaire de
Loubaresse
LOUBARESSE
15320
VAL D'ARCOMIE

DEVIS No 07-21-1700-b

N°	LIBELLE	U	Quantité	P.U	Montant
1	RACCORDEMENT DES EAUX DE PLUIE				
1.1	TRAVAUX POUR EP				
1.1.1	Dépose repose de dauphin fonte coudé, coupe dauphin, raccordement sur PVC ø125	U	2	100.00	200.00
1.1.2	Dépose de dalettes 40x40 <i>NON COMPRIS repose dallettes</i>	Forf	1.000	85.00	85.00
1.1.3	Tranchée extérieur <i>NON COMPRIS réfection enrobé et béton désactivé</i>	ml	24.00	20.00	480.00
1.1.4	PVC ø125 pour EP	ml	24.00	13.50	324.00
1.1.5	Accessoires pour canalisation PVC	Ens	1	145.00	145.00
1.1.6	Piquage et raccordement sur réseau existant	U	1	250.00	250.00
1.1.7	Regard en béton 40 x 40 x sur canalisation EP <i>dalle de couverture fonte B125</i> <i>LOCALISATION :</i> <i>Sur réseau existant</i>	U	1	180.00	180.00
	TOTAL TRAVAUX POUR EP				1 664.00
1.2	DEDUCTION TRAVAUX PREVUS AU MARCHE				
1.2.1	1.3.7 RACCORDEMENT CHUTE EAU PLUVIALE DE TOITURE	ENS	-1	150.00	-150.00
	TOTAL DEDUCTION TRAVAUX PREVUS AU MARCHE				-150.00

N°	LIBELLE	U	Quantité	Reçu en préfecture le 14/09/2021	Montant
	TOTAL RACCORDEMENT DES EAUX DE PLUIE			Affiché le	1 514.00
	TVA 20.00 %			ID : 015-200054104-20210914-1_11092021-DE	302.80
	TOTAL RACCORDEMENT DES EAUX DE PLUIE TTC				1 816.80
2	DALLE BETON INTÉRIEURE				
2.1	PLANCHER BETON (non isolé) <i>Localisation : pour haut de cave</i>				
2.1.1	Démolition de plancher bois <i>environ 2.50*2.00 soit 5.50m2</i>	Ens	1	390.00	390.00
2.1.2	Engravure des maçonnerie existante pour appuis de plancher <i>pour plancher béton environ 2.50*2.00 soit 5.50m2</i>	Ens	1	350.00	350.00
2.1.3	Plancher béton finition brute de règle <i>Réalisation d'un plancher béton comprenant : Poutrelles précontraintes, hourdis ciment, treillis soudé et HA, dalle de compression.</i>	M2	5.50	174.00	957.00
	TOTAL PLANCHER BETON (non isolé)				1 697.00
2.2	DEDUCTION TRAVAUX PREVUS AU MARCHE				
2.2.1	1.6.1.1 Démolition et décaissement à -0.50m	M2	-8.50	42.00	-357.00
2.2.2	1.6.2 FORME EN MATERIAUX D'APPORT (Hérisson tout venant + sable)	M3	-2.200	55.00	-121.00
2.2.3	1.6.3.1 Isolation ép. 56mm (R : 2.60m2.K/W) y compris relevé	M2	-8.50	37.00	-314.50
2.2.4	1.6.4 F. ET P. FILM POLYANE	M2	-8.50	2.60	-22.10
2.2.5	1.6.5.1 Dallages épaisseurs 13cm, treillis soudé ST 15C, finition brute de règle	M2	-8.50	64.00	-544.00
	TOTAL DEDUCTION TRAVAUX PREVUS AU MARCHE				-1 358.60
	TOTAL DALLE BETON INTÉRIEURE				338.40
	TVA 20.00 %				67.68
	TOTAL DALLE BETON INTÉRIEURE TTC				406.08

N°	LIBELLE	U	Quantité	Reçu en préfecture le 14/09/2021	Montant
3	CREATION OUVERTURE			Affiché le	
3.1	CREATION OUVERTURE			ID : 015-200054104-20210914-1_11092021-DE	
3.1.1	Création ouverture 0.80m x 0.80m dans maçonnerie existante, compris étaielement, démolition, évacuation des gravas, encadrement béton armé, raccordement sur la maçonnerie existante LOCALISATION : Entre les deux caves	Ens	1		1 810.00
	TOTAL CREATION OUVERTURE				1 810.00
	TOTAL CREATION OUVERTURE				1 810.00
	TVA 20.00 %				362.00
	TOTAL CREATION OUVERTURE TTC				2 172.00
	TOTAL Général H.T				3 662.40
	TVA 20.00 %				732.48
	TOTAL Général TTC				4 394.88

Nota : Devis descriptif, estimatif, approximatif. Tous les ouvrages non décrits dans le présent devis, feront obligatoirement l'objet de travaux supplémentaires. Validité de l'offre : deux mois. Acompte versé à la commande 30 % encaissé à la commande. Les situations de travaux seront établies à la quinzaine et son paiement TTC devra intervenir sous dix jours à réception de facture

Qualifications : Qualibat RGE :2132/2112 TP : 1131/211/2322/346/5162

Dom Banc. : IBAN : FR98 1144 9000 0202 1587 8001 579 BIC : BDEIFRPPXXX

Fait à : le :

Signature précédées de la mention manuscrite : Lu et approuvé, bon pour accord.

Le client :
COMMUNE VAL D'ARCOMIE

L'Entreprise :

SARL GUENIOT
15100 Les Ternes

Je verse 30% à la commande soit :
1 318.46 €

Gueniot
S.A.R.L. au capital de 31 709.40 €
MAÇONNERIE - T.P.
15100 LES TERNES
Tél. 04 71 73 08 01 - Fax 04 71 73 08 02
Siret 300 823 531 00029 - Ape 4399 C

Maître d'Ouvrage :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

Projet :

Mise en accessibilité du groupe scolaire de LOUBARESSE

15320 VAL D'ARCOMIE

AVENANT N°1
AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Lot 1 DÉMOLITION - GROS ŒUVRE

ENTRE :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE
Représentée par Monsieur Romuald RIVIERE

d'une part,

ET

SARL GUÉNIOT
Baradoux - 15100 LES TERNES

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUI

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- l'amélioration de la collecte des eaux pluviales,
- la reprise en sous-œuvre plancher, mur de la cave et accès au vide sanitaire.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT :

L'article 2 du marché initial est modifié pour tenir compte de ces travaux supplémentaires suivant devis N°07-21-1700 du 20 Juillet 2021

Montant de l'Avenant :

	HT	TVA 20 %	TTC
Avenant n°1	3 662,40 €	732,48 €	4 394,88 €
TOTAL	3 662,40 €	732,48 €	4 394,88 €

Le montant fixé à l'article 2 du marché est porté de :

	HT	TVA 20 %	TTC
Marché initial	20 339,50 €	4 067,90 €	24 407,40 €
Avenant n°1	3 662,40 €	732,48 €	4 394,88 €
TOTAL	24 001,90 €	4 800,38 €	28 802,28 €

ARTICLE 3 : DELAIS :

Les délais restent inchangés

ARTICLE 4 : CLAUSES PARTICULIERES :

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation,

Fait en un seul original

Fait à Val d'Arcomie, le 07 Septembre 2021

Monsieur Romuald RIVIERE

SARL GUÉNIOT

Gueniot
S.A.R.L. au capital de 31 789,40 €
MAÇONNERIE - T.P.
13100 LES TERNES
Tél. 04 71 73 08 01 - Fax 04 71 73 08 02
Siret 300 823 331 00079 - Ape 4399 C

Séance du 11 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le 11 Septembre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale mairie-annexe de Faveroles, commune de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoint), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert et MALLET Joëlle.

Absents : MM CHASTANG Julien et TONDUT David.

Pouvoirs : DELMAS Véronique donne pouvoir à FALCON Christiane.

Madame Christiane FALCON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET: TRAVAUX de Mise en accessibilité du Groupe scolaire de Loubaresse
Lot n°1 Démolition- Gros œuvre - Avenant n°1.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de Mise en accessibilité du Groupe scolaire de Loubaresse, il est nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires :

- l'amélioration de la collecte des eaux pluviales
- la reprise en sous-œuvre plancher, mur de la cave et accès au vide-sanitaire

De ce fait, cela induit une augmentation du montant initial des travaux de **3 662.40 € HT** d'où la nécessité d'un avenant.

Le montant initial du marché signé avec l'entreprise SARL GUENIOT au montant de **20 339.50 € HT** passerait ainsi **avec avenant à 24 001.90 € HT**.

En application de l'article L.2122-21 de Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire de Val d'Arcomie demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché avec l'Entreprise SARL GUENIOT.

Au vu des éléments exposés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nécessité d'un avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer **l'avenant n°1 avec l'entreprise SARL GUENIOT, pour un montant de marché avec avenant s'élevant à 24 001.90 € HT soit 28 802.28 € TTC.**

POUR : 17 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald





Maçonnerie - Travaux de Restauration - Carrière Travaux Publics - Désamiantage

contact@tailleurpierregouze.com

Zone Artisanale du Martinet 15300 MURAT - Tél : 04 71 20 09 11

Adresse du chantier :

15320 VAL D ARCOMIE

Adresse du client :

COMMUNE VAL D'ARCOMIE
 15320 VAL D ARCOMIE

Numéro	Date	Date de validité
DE00000165	29/07/2021	28/08/2021

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Plan de retrait avec diffusion :	1,000	U	920,00	920,00	20,00
* Inspection du travail					
* CARSAT					
* Médecine du travail					
* OPPBTP					
Installation de Chantier :	1,000	U	800,00	800,00	20,00
* Mise en sécurité zone d'intervention avec balisage et affichage de la zone de travail					
* Raccordement en eau et électricité					
* Transport et installation containers de la base de vie et unité mobile de décontamination					
* Transport, installation et branchement des sas de décontamination					
* Apport et location divers matériel (installation brumisage, ect...)					
* Fourniture consommables divers (kits corporels, combinaisons type5/6, bâches, scotch, sacs, gants, cartouches filtrantes P3, BigBag, Palettes bois, polyane, ect....)					
Travaux de désamiantage :					
Dépose d'escalier bois avec revêtement sol plastique amianté	11,000	M2	120,00	1 320,00	20,00
Traitement des déchets :					
Déchets Classe 2 - Revêtement de sol	1,00	F	700,00	700,00	20,00
Déchets classe 1 (EPI EPC)	1,000	U	450,00	450,00	20,00
Analyses et Contrôles des Taux d'Empoussièremet	1,000	U	2 500,00	2 500,00	20,00
* Mesures META point zéro avant réalisation des travaux					
* Mesures META en cours de chantier (sur opérateurs, environnements, SAS,...)					
* Mesures META Libératoires après travaux					
* Analyses d'eau (MEST°)					

Envoyé en préfecture le 14/09/2021

Reçu en préfecture le 14/09/2021

Affiché le

ID : 015-200054104-20210914-2_11092021-DE

Description	Qté	Unité	P.O. HT	Montant HT	TVA
<p>NOTA :</p> <p>* Notre devis est valable sous réserve d'acceptation du plan de retrait par l'Inspection du Travail</p> <p>* Un délai d'une semaine est nécessaire à la réalisation du plan de retrait, plus le délai légal de un mois imposé par l'Inspection du Travail</p> <p>* Un point d'eau et un branchement électrique devront être mis à disposition pour la durée des travaux.</p>					

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire N° 1244000/001537676/ 3 souscrite auprès de la compagnie d'assurance SMABTP, située CS30011, 10 rue Mamontel, 63037 CLERMONT FD CEDEX1, valable en France métropolitaine.

Acompte de 30% à la signature du devis

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Total HT	6 690,00
Total TVA	1 338,00
Total TTC	8 028,00
Net à payer	8 028,00 €

Séance du 11 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le 11 Septembre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale mairie-annexe de Faveroles, commune de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert et MALLET Joëlle.

Absents: MM CHASTANG Julien et TONDUT David.

Pouvoirs : DELMAS Véronique donne pouvoir à FALCON Christiane.

Madame Christiane FALCON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET: TRAVAUX de Mise en accessibilité du Groupe scolaire de Loubaresse
Travaux complémentaires - Consultation restreinte
Choix de l'entreprise.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de VAL D'ARCOMIE a engagé les travaux de Mise en accessibilité du Groupe scolaire de Loubaresse fin Juin avec les entreprises retenues.

Cependant, suite au Diagnostic amiante réalisé par l'APAVE, il s'est avéré que des travaux complémentaires de désamiantage d'un escalier doivent être réalisés avant la poursuite de ce chantier.

A ce titre, une consultation restreinte d'entreprise a été lancée.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance des offres et à délibérer :

Entreprise	Adresse	Prix € HT	Prix € TTC
GOUZE SARL	ZA du Martinet 15300 MURAT	6 690.00	8 028.00
SAS MEDITERRANEE DESAMIANTAGE	ZA de la Micalerie 30140 BOISSET et GAUJAC	7 500.00	9 000.00

Après présentation des offres des deux entreprises, Monsieur le Maire propose :

- de retenir l'offre de l'entreprise **GOUZE SARL** ZA du Martinet 15300 Murat pour un montant de **6 690 € HT**,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune,
- de l'autoriser à signer le Devis de travaux complémentaires avec « Bon pour accord » pour l'avancement de ce chantier.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/09/2021

Reçu en préfecture le 14/09/2021

Affiché le

ID : 015-200054104-20210914-2_11092021-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise **GOUZE SARL ZA** du Martinet 15300 Murat pour un montant de **6 690 € HT**,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le Devis de travaux complémentaires avec « Bon pour accord » pour l'avancement de ce chantier.

POUR : 17 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 14/09/2021 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation courriel avait été faite le 7/09/2021 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le





Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Séance du 11 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le 11 Septembre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale mairie-annexe de Faverolles, commune de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert et MALLET Joëlle.

Absents : MM CHASTANG Julien et TONDUT David.

Pouvoirs : DELMAS Véronique donne pouvoir à FALCON Christiane.

Madame Christiane FALCON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat.

MOTION de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).



CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- EXIGE le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- EXIGE la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- DEMANDE que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- DEMANDE un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

POUR : 17 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
RIVIERE Romuald**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 14/09/2021
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation courriel avait été faite le 7/09/2021
Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Mr VIGIER Arnaud

La lebrine

Faverolles

15320 VAL D ARCOMIE

A la Lebrine le 29 juin 2021

Aux membres du conseil municipal

Mairie de faverolles

15320 VAL D ARCOMIE

Objet : achat de biens de section dans le village de la Lebrine

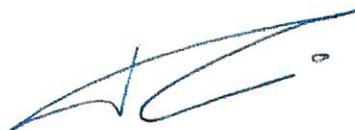
Monsieur le Maire

Je suis acquéreur d'une partie de la parcelle n°0462 Section ~~K~~ Ce terrain est déjà entretenu par mes soins depuis plusieurs années.

Merci de prendre ma demande en considération et de me tenir informé des démarches à effectuer.

Veillez agréer, monsieur, mes sincères salutations.

VIGIER Arnaud





Partie de terrain rectangulaire $\approx 370 \text{ m}^2$
à acquérir sur la parcelle 068 K 462

Séance du 11 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le 11 Septembre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale mairie-annexe de Faverolles, commune de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert et MALLET Joëlle.

Absents : MM CHASTANG Julien et TONDUT David.

Pouvoirs : DELMAS Véronique donne pouvoir à FALCON Christiane.

Madame Christiane FALCON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Aliénation d'une partie de la parcelle 068K 462 soit 370 m2 environ de terrain sectionnaire – Convocation des électeurs de la Section de La Lébrine.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud VIGIER, élu concerné, de quitter la salle afin de pouvoir échanger librement suite à son courrier de demande d'acquisition.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de convoquer les électeurs de la Section de La Lébrine à Faverolles au vu de la demande d'acquisition de biens de section de Monsieur Arnaud VIGIER.

En effet, par courrier du 29/06/2021, Monsieur Arnaud VIGIER, domicilié 1, La Lébrine de Faverolles 15320 Val d'Arcomie, serait désireux d'acquérir une partie de la parcelle 068K 462 appartenant à sa propriété agricole, soit environ 370 m2 de terrain sectionnaire. Il est à préciser qu'un puits d'eau de source est présent sur ce terrain.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ de soumettre à la vente** une partie de la parcelle 068 K 462 soit environ 370 m2, comprenant un puits d'eau de source, au profit de Monsieur Arnaud VIGIER ; parcelle jouxtant sa propriété agricole, comme indiqué sur le plan annexé,

- **DECIDE de fixer à 5 Euros le m2 de terrain sectionnaire soumis à la vente** ; les frais d'acte notarié et de géomètre étant en totalité à la charge de l'intéressé,

- **INVITE** Monsieur le Maire à dresser la liste des électeurs de la Section de La Lébrine qui devra comprendre les habitants de la section ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section (article L 2411-1 I du CGCT) et inscrits sur la liste électorale de la commune.

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder à la délivrance de l'arrêté portant convocation des électeurs de la Section de La Lébrine en application de l'article L 2411-16 du CGCT modifié par l'article 14 de la loi du 27 mai 2013.

Ne prend pas part au vote : VIGIER Arnaud

POUR : 16 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald



Séance du 11 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le 11 Septembre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale mairie-annexe de Faverolles, commune de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert et MALLET Joëlle.

Absents: MM CHASTANG Julien et TONDUT David.

Pouvoirs : DELMAS Véronique donne pouvoir à FALCON Christiane.

Madame Christiane FALCON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative N°1/ 2021 – Budget principal – ajustement opération 214. Terrains de sport en herbe

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 2312 aménagement et agencement de terrains Opération 214 Terrains de sport en herbe		1 200 €		
TOTAL D 23 : immobilisations en cours		1 200 €		
D 2315 installations, matériel et outillage techniques Opération 202 Voirie Extension Parking du Drop	1 200 €			
TOTAL D 23 : immobilisations en cours	1 200 €			
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 200 €	1 200 €		

POUR : 17 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 14/09/2021 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation courriel avait été faite le 7/09/2021 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Séance du 11 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le 11 Septembre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale mairie-annexe de Faveroles, commune de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert et MALLET Joëlle.

Absents: MM CHASTANG Julien et TONDUT David.

Pouvoirs : DELMAS Véronique donne pouvoir à FALCON Christiane.

Madame Christiane FALCON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative N°2/ 2021 – Budget principal – ajustement opération 212. Accessibilité Groupe scolaire de Loubaresse

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 2313 constructions				
Opération 212 Accessibilité Groupe scolaire Loubaresse		12 423 €		
TOTAL D 23 : immobilisations en cours		12 423 €		
D 2313 constructions				
Opération 211 Réhabilitation thermique et énergétique du parc locatif	12 423 €			
TOTAL D 23 : immobilisations en cours	12 423 €			
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	12 243 €	12 243 €		

POUR : 17 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald



Séance du 11 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le 11 Septembre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale mairie-annexe de Faveroles, commune de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert et MALLET Joëlle.

Absents: MM CHASTANG Julien et TONDUT David.

Pouvoirs : DELMAS Véronique donne pouvoir à FALCON Christiane.

Madame Christiane FALCON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative N°1/ 2021 – Budget-annexe Assainissement – ajustement amortissements.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 023 virement à la section d'investissement		1 943 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		1 943 €		
R 777-042 quote-part des subventions d'inv				1 943 €
TOTAL R 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections				1 943 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 943€		1 943€
D 1391-040 subventions d'équipement		1 943 €		
TOTAL D 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections		1 943 €		
R 021 virement de la section d'exploitation				1 943 €
TOTAL R 021 : virement de la section d'exploitation				1 943 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		1 943€		1 943€

POUR : 17 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald





EPIC. RCS Paris B662043116
Siège : 2 avenue de Saint-Mandé
75570 Paris cedex 12
Tél. 01 40 19 58 00

Envoyé en préfecture le 23/09/2021
Reçu en préfecture le 23/09/2021
Affiché le
ID : 015-200054104-20210911-8_11092021-DE

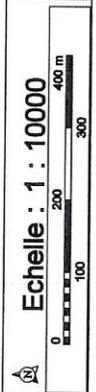
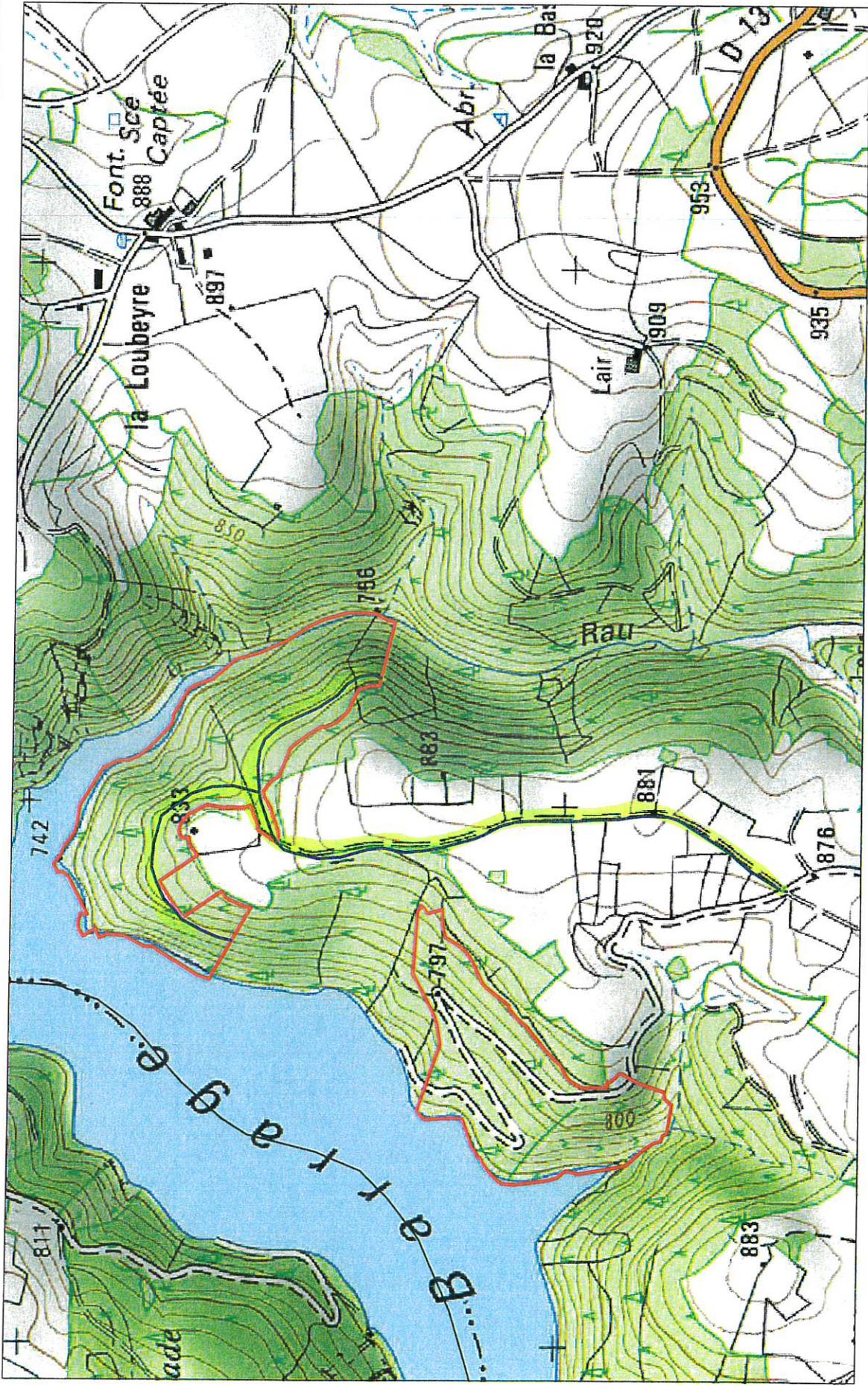
FORÊT SECTIONALE d' AURIAC ET LA BORDE

Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE MONTAGNES D'AUVERGNE UT EST-CANTAL 2, rue de la Sécherie 15300 MURAT Tél :	Destinataire Monsieur le Maire Commune de Val d'Arcomie Le Bourg Loubaresse 15320 VAL D'ARCOMIE.
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Création de pistes Financement : 03-Subventionné Localisation : 2.U Ouverture piste sur 970 mètres	0,97	KM	
<input type="checkbox"/> Travaux d'amélioration de la desserte : création de place de dépôt enterrain naturel Financement : 03-Subventionné Localisation : 2.U	1 000,00	M2	
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de route en terrain naturel Localisation : 2.U Réempierrement sur 1013 mètres	1,01	U	
Sous-total			52 000,00 € HT
			Total : 52 000,00 € HT

Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, KEVIN GANNE Date :	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,



© IGN / ONF Toute reproduction interdite

Commentaires

Séance du 11 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le 11 Septembre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale mairie-annexe de Faveroles, commune de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert et MALLET Joëlle.

Absents : MM CHASTANG Julien et TONDUT David.

Pouvoirs : DELMAS Véronique donne pouvoir à FALCON Christiane.

Madame Christiane FALCON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : O.N.F. - Programme d'actions 2021
Forêt sectionale d'Auriac et la Borde: Travaux d'infrastructure.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme des Actions prévues par l'O.N.F. sur l'exercice 2021 dans la Forêt sectionale d'Auriac et la Borde, bénéficiant du Régime Forestier :

- *Travaux d'infrastructure pour un montant global prévisionnel de 52 000.00 € HT descriptif ci-joint.*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ◆ **DECIDE** de retenir le programme d'actions pour 2021 de l'O.N.F. suivant :
 - Forêt sectionale d'Auriac et la Borde :
Travaux d'infrastructure pour un montant de 52 000.00 € HT
- ◆ **SOLLICITE l' O.N.F.** pour l'élaboration du dossier de demande de subvention à hauteur de 80%
- ◆ **S'ENGAGE** à inscrire au budget communal les sommes nécessaires au financement des travaux d'infrastructure pour un montant de **52 000.00 € HT**
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces réglementaires et nécessaires à ces études et travaux.

POUR : 17 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
RIVIERE Romuald**



Séance du 11 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 17

L'an deux mille vingt et un et le 11 Septembre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale mairie-annexe de Faveroles, commune de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert et MALLET Joëlle.

Absents: MM CHASTANG Julien et TONDUT David.

Pouvoirs : DELMAS Véronique donne pouvoir à FALCON Christiane.

Madame Christiane FALCON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : SOUTIEN A LA CANDIDATURE PORTEE PAR L'ASSOCIATION « AMIGA » SUR L'APPEL A PROJET SLOW TOURISME DE L'ADEME

Le fonds Tourisme Durable, mis en place dans le cadre de France Relance et porté par l'ADEME, a pour objectif de soutenir, via des aides financières, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable en priorité dans les territoires ruraux.

Il s'articule autour de trois volets : soutien à la transition durable de la restauration (volet 1) et des hébergements touristiques (volet 2) et soutien au développement d'offres de slow tourisme (volet 3).

L'ADEME vient de lancer ce dernier volet avec un appel à projets national qui vise à accompagner les acteurs de la filière du tourisme permettant de développer une offre de slow tourisme, afin de faire émerger de nouveaux projets touristiques éco-conçus.

Le slow tourisme se définit comme l'art de voyager tout en prenant son temps, de s'imprégner pleinement de la nature qui nous entoure et de la richesse du patrimoine. C'est privilégier les rencontres, savourer les plaisirs de la table, avec le souci du respect du territoire et de ses habitants.

L'association Les Amis du viaduc de Garabit (AMIGA) est soucieuse, depuis sa création en Février 2018, de défendre et de promouvoir la ligne de l'Aubrac, à laquelle le viaduc doit sa raison d'être.

L'association s'est très vite positionnée pour proposer des offres de slow tourisme dans le but de faire connaître la ligne et de favoriser une autre forme de tourisme, plus responsable. Les objectifs de cette association sont donc en parfaite adéquation avec ce qui est attendu dans l'appel à projet slow tourisme lancé par l'ADEME. C'est pourquoi, elle souhaite faire acte de candidature début Octobre.

L'association souhaite travailler prioritairement sur la partie allant de Saint-Flour-Chaudes-Aigues à Banassac-La Canourgue. C'est donc le Cantal et la Lozère qui sont concernés par ce projet, dont voici les grandes lignes directrices :

- promouvoir une image de marque « ligne de l'Aubrac » en proposant la création d'un logo,
- la mise en place d'une signalétique dans les gares et sur la ligne ;
- améliorer la visibilité de la ligne sur le territoire via l'édition de supports de communication (brochures, site web, application) afin de promouvoir l'offre auprès d'un large public, avec le souci de permettre aux voyageurs de préparer leur voyage en amont mais également de trouver facilement des solutions sur le terrain ;

- développer des offres touristiques permettant de découvrir le territoire au pied à pied ou à vélo, en prenant son temps et en accord avec les sensibilités locales ;
- fédérer les différents acteurs du tourisme des actions de promotion et de communication sur cette ligne.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le

ID : 015-200054104-20210930-9111092021-DE

Le budget prévisionnel consacré à ce projet est de 100 000 €, réparti en 3 parties :

- 30 000 € de dépenses d'ingénierie, principalement dirigées vers l'emploi d'un temps plein pendant 1 an à 18 mois visant à construire des offres touristiques "clés en main" ;
- 40 000 € de dépenses d'équipement léger, afin de renforcer la visibilité de la ligne (pose de plaques aux abords des gares avec la marque "ligne de l'Aubrac", compléter la signalétique existante pour créer la jonction entre les gares et les circuits de balades et de vélos) ;
- 30 000 € de dépenses de communication pour déposer la marque "Train Aubrac", éditer des flyers, créer un site web et une application mobile mais aussi créer des événements.

L'association AMIGA a fait le choix de s'engager plus fortement vers un tourisme responsable.

Ce projet s'inscrit dans une vision du tourisme qui doit s'intégrer sur les lignes ferroviaires du quotidien.

De plus, cette contribution va nourrir la candidature au patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO) du viaduc de Garabit qui est en cours depuis 2018 dans le cadre d'une démarche transnationale à l'échelle européenne (Allemagne, Portugal, Italie, France) aux côtés de 5 autres viaducs dont deux français (Garabit et le Viaur).

Le viaduc de Garabit, construit par la société Eiffel (1880/1884), constitue un des atouts – sinon l'atout majeur – de la ligne de l'Aubrac en termes de patrimoine.

L'association AMIGA mène un travail important de valorisation *via* les médias nationaux (Des racines et des Ailes...) et dernièrement Discovery Channel. Cet appel à projets est l'occasion de fédérer les acteurs de deux régions (Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes) et de six départements (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal, Lozère, Aveyron, Hérault). Les collectivités suivantes ont accepté de soutenir ce projet :

- le parc de l'Aubrac,
- le département du Cantal,
- le département de la Lozère
- Cantal destination,
- le syndicat mixte de Garabit-Grandval,
- Saint Flour communauté,
- l'office de tourisme des pays de Saint-Flour,
- le CRT et la région Occitanie.

Précisons que cette ligne a déjà été identifiée par d'autres acteurs du tourisme comme ayant un potentiel indéniable : *The Guardian* (ligne classée parmi les 10 plus belles d'Europe) et le quotidien *Le Monde* (la Margeride en tête des destinations touristiques) en 2020, les guides de voyage *Slow Train* (2019) et dernièrement *Voyages Zéro Carbone* de Lonely Planet (2021).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- DE SOUTENIR la candidature portée par l'association AMIGA sur l'appel à projet slow tourisme de l'ADEME.

POUR : 17 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald

